Les grévistes qui, jusqu'à présent, avaient vu, par l'intermédiaire de leurs syndicats, leurs revendications satisfaites, se sont ralliés à la décision prise par le Syndicat des ouvriers du bâtiment, qui demande la journée de 9 heures et le salaire de 5 francs.

Les ouvriers du bâtiment, qui ont cessé le travail, sont au nombre de 12.

M. Hasebroucq, maire, a présidé la réunion ayant à ses côtés MM. Lemonnoy et Alfred Lefrançois, adjoints.

M. Dron, délégué du syndicat des établissements sont au nombre de 12.

M. François Masurel, fils, représente les patrons qui ont été à la réunion, rue de l'Hôtel-de-Ville, et qui ont refusé de faire de la concession.

M. Masurel ajoute que les patrons qui maintiennent les 10 heures, ne voulant pas abandonner leurs ouvriers, ne peuvent pas les obliger à rentrer, et que, d'ailleurs, ils